

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2014

MODERNISATION PRESSE - (N° 2224)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC51

présenté par
M. Françaix, rapporteur

ARTICLE 11

À la deuxième phrase de l'alinéa 12, après le mot : « appartenir », insérer le mot : « ni ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.